

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-214

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

**SOLIDARITES
CONVENTION ITINERANCE – PROLONGATION**

L'association Itinérance, créée en 1979, œuvre pour l'accompagnement des Gens du Voyage en Côte d'Armor. Dans le cadre de sa compétence en matière d'accueil des gens du voyage, Lamballe Terre & Mer dispose à Lamballe-Armor d'une aire d'accueil et souhaite accompagner les familles du voyage séjournant sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Une convention lie l'association Itinérance et Lamballe Terre & Mer ; elle prévoit une subvention annuelle de 5 000 €. Cette convention permet à l'association d'intervenir sur l'aire d'accueil pour réaliser une veille sociale hebdomadaire afin de renforcer l'accès aux droits, développer des actions socio-éducatives auprès des familles, répondre aux demandes des familles stationnant sur l'aire d'accueil, etc. Cette convention prend fin le 31 décembre 2021.

L'association Itinérance a connu des évolutions d'organisation récentes (changement de direction, renforcement de l'équipe avec une médiatrice santé et un conseiller numérique) qui la conduise à solliciter une prolongation d'un an de la convention. Par ailleurs, elle conduit actuellement son nouveau projet social pour la durée 2023-2025.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de prolonger, par avenant, pour une durée d'un an, la convention avec l'association Itinérance afin de lui permettre d'évaluer avec précision la nature de ses interventions sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Considérant la délibération n°2020-040 du 18 février 2020, approuvant le partenariat avec l'association Itinérance pour la période 2020-2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE de prolonger d'un an la convention avec l'association Itinérance,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME 21 DEC. 2021
A Lamballe-Armor, le
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le 22 DEC. 2021

Pour le Président,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

